

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 13 janvier 2004 à 19 h 45.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin	Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat	Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Madame Nicole Houde	Siège no 6 Monsieur François Carrier

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Édith Quirion, secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, maire, salue les membres du conseil, les visiteurs ainsi que les contribuables à l'écoute. Comme l'année est toute jeune, elle en profite pour offrir ses vœux pour l'année 2004.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-01-01 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation des procès-verbaux de la session régulière du 01 décembre 2003, des séances d'ajournement du 02, 11 et 17 décembre 2003 ainsi que des sessions spéciales du 11 et 17 décembre 2003.

LÉGISLATION : AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

4. Heures d'ouverture du bureau municipal au public
5. Annulation de l'avis de motion pour l'adoption : règlement modifiant l'article 9 du règlement 03-2000 ayant pour titre règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux
6. Adoption : Règlement modifiant l'article 12 du règlement 03-2000 ayant pour titre règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux
7. Autorisation paiement comptes incompressibles
8. Modification résolution 2003-01-28 : Autorisation d'un conseiller municipal d'accompagner un employé de la municipalité dans les nouveaux camions pour un vérification routière

9. Modification résolution 2003-12-444 : Partage des responsabilités des élus
10. Demande CPTAQ : (Monsieur Denis Tanguay)

AQUEDUC-ÉGOUTS-ORDURES

11. Prix : Cueillette et Transport des ordures ménagères aux deux semaines

FINANCES-GESTION DES SERVICES

12. Acceptation : Plan triennal d'immobilisation
13. Secrétaire-Trésorière : Renouvellement assurances et cautionnement
14. Remboursement : Taxes de services loyer inondé du sous-sol (Monsieur Yves Poulin)
15. Autorisation : Paiement intérêts et capital camions 2003
16. Compte du mois

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Rang Grand-Shenley : Demande de reconnaissance pour une double vocation
18. Site Industriel : Vente de Terrain Monsieur Ghislain Blais – Complément du débroussaillage pour construire le rond de virage

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

19. Achat : Baril d'huile
20. Achat : Sabot de glissement pour le sens unique
21. Camions 2003 : Achat de pneus d'hiver, chaînes à pitons et modification du sens unique
22. Achat de stores : Bureau municipal (réception)
23. Téléphone : Bureau municipal (ex. boîte vocale) et caserne des pompiers
24. Système de communication des pompiers : Offre d'achat de la Municipalité de Saint-Martin
25. Bris d'aqueduc : Détecteur de fuites

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Demande d'autorisation de passage pour le Grand prix cycliste de Beauce

PERSONNEL

27. Secrétaire-Trésorière : Renouvellement de contrat

INFORMATION

28. Ministère des Ressources Naturelles Canada : Energide

29. Correspondance

30. **AUTRES ITEMS**

- Vacances : Secrétaire-Trésorière
- Rapport : Erreurs budget 2003
- Projet de règlements
- Remise d'un document : Mesures des boues accumulées dans vos étangs aérés
- Comptes à recevoir
- Ruisseau Foley : ancrage du tuyau de 22 degré
- Demande d'une rencontre : Centre du Camion de l'Amiante
- Rencontre : Conception d'une vitrine Internet

31. Période de questions

32. Clôture de la session

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 DÉCEMBRE 2003, DES SÉANCES D'AJOURNEMENT DU 02, 11 ET 17 DÉCEMBRE 2003 AINSI QUE DES SESSIONS SPÉCIALES DU 11 ET 17 DÉCEMBRE 2003

2004-01-02 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 01 décembre 2003, des séances d'ajournement du 02, 11 et 17 décembre 2003 ainsi que des sessions spéciales du 11 et 17 décembre 2003;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux de la session régulière du 01 décembre 2003, des séances d'ajournement du 02, 11 et 17 décembre 2003 ainsi que des sessions spéciales du 11 et 17 décembre 2003 en apportant les corrections suivantes :

PROCÈS-VERBAL DU 01 DÉCEMBRE 2003 :

10. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS (RÉGIE INTERMUNICIPALE)

Ajouter : Développement global, de la ruralité **et de l'urbanisme** :

PROCÈS-VERBAL DU 02 DÉCEMBRE 2003 :

9. VENTE PONCEAUX USAGÉS

Enlever le **QUE** devant dorénavant dans la conséquence

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 17 DÉCEMBRE 2003 :

4. RECOMMANDATIONS SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

4- UNE ROUTE DE CONTOURNEMENT À PRÉVOIR :

Remplacer la deuxième phrase pour : **Que ce prolongement soit inclus au schéma d'aménagement afin d'informer tous promoteurs ou autres à réserver cet espace aux fins projetées.**

4. HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

2004-01-03 **Considérant** le départ d'une secrétaire ;

Considérant qu'il faut combler ses heures de travail et rentabiliser le temps consacré au secrétariat;

En conséquence, il proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'ouvrir le bureau municipal au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30 pour une période d'essai s'échelonnant du 15 janvier au 15 mars 2004. Suite à cette période d'essai, la situation sera réévaluée afin de modifier le règlement présentement en vigueur.

5. ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT 03-2000 AYANT POUR TITRE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

2004-01-04 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion cité en titre.

6. ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT 03-2000 AYANT POUR TITRE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 34-2004

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT 03-2000
AYANT POUR TITRE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU' à la lecture du règlement 03-2000, la secrétaire-trésorière a découvert une irrégularité à l'article 12 ;

ATTENDU QUE cet article stipule que le présent règlement est en vigueur pour une durée d'un an et renouvelable par une présentation d'une nouvelle résolution du conseil municipal ;

ATTENDU QU' un règlement ne peut être renouvelé par une résolution ;

ATTENDU QUE ledit règlement 03-2000 peut être contesté;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite régulariser cette situation en modifiant l'article 12 du règlement numéro 03-2000 ayant pour titre règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le présent règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la session régulière du 01 décembre 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 34-2003 ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement modifie l'article 12 du règlement portant le numéro 03-2000 en supprimant la phrase suivante : il est en vigueur pour une durée d'un an et renouvelable par une présentation d'une nouvelle résolution du conseil municipal.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

HELENE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, SEC.-TRES.

Homologué à la session régulière du 13 janvier 2004.

7. AUTORISATION PAIEMENT COMPTES INCOMPRESSIBLES

2004-01-05 **Considérant** que la municipalité doit payer durant les mois de l'année des dépenses incompressibles, dites urgentes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes incompressibles pour l'année 2004.

8. MODIFICATION RÉSOLUTION 2003-01-28 : AUTORISATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ACCOMPAGNER UN EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES NOUVEAUX CAMIONS POUR UNE VÉRIFICATION ROUTIÈRE

2004-01-06 **Considérant** que la résolution susmentionnée autorisait Monsieur François Carrier, conseiller au siège numéro 6, d'accompagner un employé municipal pour une vérification routière avec les camions ;

Considérant que Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5 et responsable des Équipements/Machineries, demande à ce que le nom de Monsieur Carrier soit remplacé par le terme « responsable désigné aux Équipements/Machineries » afin de permettre à la personne responsable d'effectuer des vérifications routières ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les membres du conseil municipal à accompagner un employé municipal à des fins de vérifications routières avec la machinerie de la municipalité.

Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, devra prendre des informations auprès des assurances de la Municipalité afin de savoir si les élus sont couverts par nos assurances, lors de ces vérifications routières.

9. MODIFICATION RÉSOLUTION 2003-12-444 : PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

2004-01-07 **Considérant** que Monsieur Denis Champagne est le seul conseiller responsable des Équipements/Machineries de la municipalité;

Considérant qu'il aimerait qu'une ou des personnes se joignent à lui pour cette responsabilité et ce, pour différentes raisons ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'ajouter les noms de Messieurs Luc Poulin et François Carrier à titre de responsables des Équipements/Machineries avec Monsieur Denis Champagne.

10. DEMANDE CPTAQ : (MONSIEUR DENIS TANGUAY)

2004-01-08 **Considérant** que Monsieur Denis Tanguay sous la raison sociale Gestion D. Tanguay inc. possède une cabane à sucre sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que Monsieur Tanguay est un jeune retraité et désire habiter à l'année ladite cabane ;

Considérant qu'il doit modifier et même agrandir la cabane susmentionnée pour la transformer en résidence permanente ;

Considérant que Monsieur Tanguay doit présenter dans un premier temps une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'utiliser ladite cabane à une fin autre que l'agriculture ;

Considérant qu'il doit joindre à cette demande une résolution d'appui de la municipalité confirmant qu'il ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'appuyer Monsieur Denis Tanguay sous la raison sociale Gestion D. Tanguay dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'utiliser

sa cabane à sucre à une fin autre que l'agriculture et confirme par la présente qu'il ne contrevient à aucune réglementation municipale.

11. PRIX : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES AUX DEUX SEMAINES

Madame Edith Quirion présente aux élus, les informations qu'elle a reçues de la compagnie Sani-Gestion, selon la volonté du conseil municipal, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères aux 15 jours en saison hivernale pour le résidentiel et à chaque semaine pour le commercial.

Étant donné que l'économie est approximativement de trois mille dollars (3 000 \$), il est donc décidé de maintenir le contrat actuel.

12. ACCEPTATION : PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2004-01-09 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'adopter le plan triennal d'immobilisation suivant :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANALYSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS SELON LEUR NATURE EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004

IMMOBILISTIONS				
		2004	2005	2006
Infrastructures				
Usines et bassins d'épuration	1			
Conduites d'égout	2			
Conduites d'aqueduc	3		50 000.	50 000.
Usines de traitement de l'eau potable	4	68 000.		
Parcs et terrains de jeux	5			
Sites d'enfouissement et incinérateurs	6			
Chemins, rues, routes et trottoirs	7	144 850.		
Ponts, tunnels et viaducs	8			
Terrains de stationnement	9			
Système d'éclairage des rues	10			
Autres infrastructures	11	72 994.	150 000.	75 000.
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	4 164.		100 000.
Édifices communautaires	14			
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Véhicules – Autres	17		30 000.	
Ameublement et équipement de bureau	18			
Machinerie, outillage et équipement				
Abribus	19			
Autres – Équipement incendie	20	13 810.		
	21			
Terrains				
Autres – Site Industriel	22			
TOTAL	23	303 818.	230 000.	225 000.

13. SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : RENOUVELLEMENT ASSURANCES ET CAUTIONNEMENT

2004-01-10 **Considérant** qu'il faut renouveler comme à chaque année la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que les Assurances pour la secrétaire-trésorière;

Considérant qu'en qualité de membre, nous bénéficions d'une gamme très vaste d'activités et de services offerts à des coûts extrêmement concurrentiels ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation 2004 d'un montant de 287,56 \$ et les assurances pour la responsabilité professionnelle et le cautionnement d'un montant de 144 \$ pour un grand total de 431,56 \$.

14. REMBOURSEMENT : TAXES DE SERVICES LOYER INONDÉ DU SOUS-SOL (MONSIEUR YVES POULIN)

2004-01-11 **Considérant** qu'en juillet 2002, l'appartement situé au sous-sol de la propriété de Monsieur Yves Poulin fut inondé ;

Considérant que depuis cet événement, ledit appartement n'est plus habitable ;

Considérant que Monsieur Poulin a adressé en janvier 2003 une lettre à la Municipalité demandant de ne pas payer les services (eau, égouts, ordures) pour la taxation 2003 ;

Considérant que le conseil de l'époque avait décidé de mettre ce dossier dans les mains des évaluateurs de la MRC afin que ceux-ci statuent sur le caractère habitable ou non de l'appartement, lors de leur visite annuelle ;

Considérant que la municipalité a reçu en décembre dernier les observations des évaluateurs confirmant que ledit appartement n'était plus habitable depuis le 1^{er} juillet 2002 ;

Considérant que ledit contribuable fut taxé pour lesdits services en 2003 et que le règlement d'imposition stipule que les services sont non remboursables ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Monsieur Yves Poulin et de lui rembourser les services (eau, égouts et ordures) pour l'année 2003, étant donné que Monsieur Poulin avait fait la demande à la municipalité avant la période de taxation.

15. AUTORISATION : PAIEMENT INTÉRÊTS ET CAPITAL CAMIONS 2003

2004-01-12 Il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du versement de février, à la Financière Banque Nationale, pour le règlement d'emprunt des camions 2003 d'un montant de 49 500 \$ en capital et de 7 956.38 \$ d'intérêts.

16. COMPTES DU MOIS

2004-01-13 Les comptes du mois de décembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2003 au montant de 63 803.82 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 13 729.48 \$, les comptes à payer représentent 50 074.34 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 17 366.85 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal **Article 961**

Je, soussignée, Édith Quirion, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2003 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2004-01-13.

Madame Hélène Poirier, maire, informe les élus que la marge de crédit sera probablement utilisée pour payer une partie des comptes du mois de décembre 2003. Étant donné que la Municipalité est dans l'attente de paiement de certains dûs.

Édith Quirion, sec.-trés.

17. RANG GRAND-SHENLEY : DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR UNE DOUBLE VOCATION

2004-01-14 **Considérant** qu'une erreur s'est glissée dans une correspondance reçue par la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le montant du Transfert de la voirie locale ;

Considérant que des informations furent prises, à cet effet, et que cette situation s'explique par le fait que le Ministère des Transports a échangé avec la Municipalité l'entretien du rang Grand-Shenley pour le 6^e rang Nord ;

Considérant que le 6^e rang Nord était à double vocation ;

Considérant que la personne contactée auprès du ministère concerné informe la municipalité qu'elle pourrait faire une demande de reconnaissance de double vocation pour le rang Grand-Shenley, si ce rang répond à certaines conditions (Exemple : la circulation de 1 000 camions et plus par année) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'adresser une demande de reconnaissance de double vocation pour le rang Grand-Shenley au ministère concerné, le tout appuyé d'un dossier démontrant que l'achalandage du transport lourd est très important.

18. SITE INDUSTRIEL : VENTE DE TERRAIN MONSIEUR GHISLAIN BLAIS – COMPLÉMENT DU DÉBROUSSAILLAGE POUR CONSTRUIRE LE ROND DE VIRAGE

2004-01-15 **Considérant** qu'en vertu des résolutions numéros 2003-10-356 et 2003-12-490 le conseil municipal acceptait de vendre à Monsieur Ghislain Blais un terrain situé dans le Site Industriel au 6^e rang Nord ;

Considérant que la municipalité a reçu un projet de contrat du notaire dûment mandaté par l'acheteur;

Considérant qu'il est stipulé à la section Conditions spéciales : Le terrain faisant l'objet de la présente vente servira uniquement à des fins industrielles, para-industrielles, ou le cas échéant, à des fins d'agrandissement du terrain contigu déjà la propriété de l'acquéreur.

Considérant que le terrain faisant l'objet de cette vente est zoné industriel ;

Considérant que la propriété contiguë audit terrain, appartenant à Monsieur Blais, est zonée agricole ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité de demander au notaire de supprimer le bout de phrase suivant : ou le cas échéant, à des fins d'agrandissement du terrain contigu déjà la propriété de l'acquéreur.

2004-01-16 **Considérant** que Monsieur Ghislain Blais a débroussaillé la rue de l'Entreprise l'an passé ;

Considérant que le débroussaillage du rond de virage n'est pas complété ;

Considérant que Monsieur Blais est intéressé à poursuivre son travail ;

Considérant que Monsieur Blais demande que la Municipalité s'engage à rendre le rond de virage carrossable pour l'été 2005 en incluant ladite clause dans le contrat susmentionné à la résolution 2004-01-15 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Ghislain Blais à compléter le débroussaillage du rond de virage ;

QUE la Municipalité s'engage à rendre le rond de virage carrossable pour l'été 2005 à moins de circonstances incontrôlables et d'inclure ladite clause dans le contrat susmentionné à la résolution 2004-01-15.

19. ACHAT : BARIL D'HUILE

2004-01-17 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un baril d'huile afin que les employés municipaux puissent procéder au changement d'huile des camions.

20. ACHAT : SABOT DE GLISSEMENT POUR LE SENS UNIQUE

2004-01-18 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de six (6) sabots de glissement pour le sens unique chez le fournisseur Plamondon Camquip.

21. CAMIONS 2003 : ACHAT DE PNEUS D'HIVER ET CHAÎNES À PITONS ET MODIFICATION DU SENS UNIQUE

2004-01-19 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'acquérir huit (8) pneus d'hiver Yokohama SY190 11R22.5 au coût de trois cent cinquante-cinq dollars (355 \$) chacun, plus les taxes, pour le camion numéro deux ;

QUE les pneus usagés soient remis au même commerçant moyennant un remboursement de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) chacun ;

QUE les pneus du camion numéro un soient regrouvés au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) du pneu.

2004-01-20 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux paires de chaînes à pitons simple 3/8 au coût de trois cent dollars (300 \$) la paire;

QUE des crochets soient installés par un entrepreneur de la municipalité sur les deux camions 2003 afin de ranger lesdites chaînes à même les véhicules ;

QUE des modifications soient apportées au sens unique du camion numéro un pour un essai afin de diminuer le retour de la neige dans le pare-brise ce qui engendre des problèmes au niveau du moteur des essuie-glace et des bras des essuie-glace.

22. ACHAT DE STORES : BUREAU MUNICIPAL

2004-01-21 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de tous les stores nécessaires pour le bureau municipal.

23. TÉLÉPHONE : BUREAU MUNICIPAL (EX. BOÎTE VOCALE) ET CASERNE DES POMPIERS

2004-01-22 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la conversion du dossier 485-6738 incluant le numéro de téléphone 485-6381 pour une ligne centrex (affaires) au coût de soixante-dix huit dollars (78 \$). Cette ligne comprend sept services de base incluant l'afficheur (nom, numéro de téléphone), boîte vocale, sonnerie pour le fax, renvoie automatique des appels, conférence à trois et mise en attente, etc. Elle coûtera cinquante-huit dollars et un sous (58.01 \$) mensuellement pour un contrat de trois ans.

QUE la secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer une recherche de prix et à retenir la plus basse cotation pour l'achat d'un téléphone afficheur.

24. SYSTÈME DE COMMUNICATION DES POMPIERS : OFFRE D'ACHAT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN

2004-01-23 **Considérant** que le Service D'Incendie de la Municipalité de Saint-Martin est intéressé à acquérir, pour un montant de quatre cents dollars (400 \$), l'ancien système de communication de notre Service D'Incendie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Madame Nicole Houde et résolu à l'unanimité d'adresser une lettre au Service D'Incendie de la Municipalité de Saint-Martin leur faisant part que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire conserver l'ancien système de communication du Service D'Incendie afin d'utiliser ledit système à d'autres fins.

25. BRIS D'AQUEDUC : DÉTECTEUR DE FUITES

Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, présente aux élus l'offre de la compagnie Stelem pour l'achat d'un détecteur de fuites au coût de quatre mille sept cent dollars (4 700 \$) taxes en sus.

Après discussions, il est demandé à Madame Quirion de s'informer du prix du système corrélateur et de la possibilité d'essayer lesdits appareils avant de les acquérir afin de connaître le niveau d'efficacité du produit.

26. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE DE BEAUCE

2004-01-24 **Considérant** que le Grand Prix Cycliste de Beauce Postes Canada travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2004 ;

Considérant que lors de cet événement, les pompiers volontaires de la municipalité ont toujours assuré la sécurité du parcours ;

Considérant que la secrétaire-trésorière a demandé à Monsieur Simon Bilodeau, chef de la Brigade des pompiers volontaires, d'appuyer l'organisme dans la sécurité du parcours lors de cet événement et qu'il a accepté ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage aux cyclistes du Grand Prix cycliste de Beauce Postes Canada le vendredi 18 juin 2004.

27. SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

2004-01-25 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, tel que rédigé par cette dernière et présenté aux élus intégralement, et d'autoriser par la présente, Madame Hélène Poirier, maire, et Madame Edith Quirion à signer ledit document.

QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution.

28. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES CANADA : ENERGUIDE

Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, informe les élus et les contribuables que le Ministère des Ressources Naturelles du Canada offre les services d'un technicien pour l'évaluation des pertes d'énergie dans les maisons de 25 ans et plus et dont les propriétaires désirent rénover leur propriété en suivant les recommandations desdits techniciens. Des subventions variant entre 100 \$ et 3 348 \$ seront accordées aux gens répondant aux critères.

Les élus demandent à la secrétaire-trésorière de faire paraître une annonce dans le Feuilleton paroissial, à la Télé-communautaire, etc.

29. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2003. La secrétaire fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

30. AUTRES ITEMS

- **VACANCES : SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

2004-01-26 Il est proposé par Madame Nicole Houde, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière, Madame Edith Quirion, à prendre une semaine de vacances à la fin février ou à la fin mars 2004.

- **RAPPORT : ERREURS BUDGET 2003**

Madame Hélène Poirier, maire, explique aux membres de conseil ainsi qu'aux contribuables à l'écoute que les erreurs qui se sont glissées, lors de la présentation du budget, au niveau du comparatif de l'année 2003 et 2004, étaient des erreurs de transcriptions et qu'il n'avait aucune erreur dans le budget réel de 2003.

- **PROJET DE RÈGLEMENTS**

Monsieur Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro cinq, explique aux membres du conseil que les documents qu'il a distribués, sont des projets de règlements pour les ruisseaux et fossés verbalisés, le drainage des eaux usées et pluviales ainsi qu'un projet pour des Politiques de gestion des employés. Il demande aux élus d'en prendre connaissance pour des fins de discussions futures.

- **REMISE D'UN DOCUMENT : MESURES DES BOUES ACCUMULÉES DANS VOS ÉTANGS AÉRÉS**

Madame Poirier distribue à chaque élu, un document sur les Mesures des boues accumulées dans vos étangs aérés.

- **COMPTES À RECEVOIR**

Madame Poirier fait un compte rendu de la somme des comptes à recevoir.

- **RUISSEAU FOLEY : ANCRAGE DU TUYAU DE 22 DEGRÉS**

Monsieur Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro 2, fait remarquer aux membres du conseil que le tuyau (coude) de 22 degrés est muni d'un seul ancrage ce qui complexifie la pose étant donné le poids du tuyau.

Madame Hélène Poirier, maire, devra communiquer avec Les Industries de Ciment de La Guadeloupe afin de négocier avec eux l'ajout d'un deuxième ancrage pour faciliter la pose.

- **DEMANDE D'UNE RENCONTRE : CENTRE DU CAMION DE L'AMIANTE**

Les élus demandent de rencontrer la personne responsable du garage Centre du Camion de L'Amiante pour discuter, en présence des employés municipaux, des différents problèmes avec les camions 2003. Madame Poirier prendra rendez-vous avec Monsieur Clément Poulin, président.

- **RENCONTRE : CONCEPTION D'UNE VITRINE INTERNET**

Madame Nicole Houde et Monsieur Luc Poulin, responsables du dossier de la vitrine Internet, proposent aux élus de rencontrer, le 4 février 2004, deux fournisseurs potentiels dans le domaine. La date et l'heure des rencontres sont à confirmer ultérieurement.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des résidents du 9^{ième} Rang ont déposé une pétition exprimant leur désaccord avec la décision du conseil municipal sur le mode de taxation pour le pavage du 4^{ième} rang Nord. Ils demandent que le conseil révise leur décision, s'informe sur la possibilité de changer le règlement de taxation et les informe de la décision finale.

Monsieur Yvon Grondin, s'informe de la formalité de signer un document pour la remise des clés puisque Monsieur Jean-Claude Champagne, inspecteur municipal, lui a remis une clé du garage au 289.

32. CLÔTURE DE LA SESSION

2004-01-27 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session ; Il est 23 h 50.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, SEC.-TRÉS.